

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire.

Madame et Messieurs : FLIELLER Catherine, BOUCHAIN Marie-Agnès, MALARDÉ Yves-Marie, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BARAT Pol- BAUDRY Marie-Alix - BOULIAN Marie-Madeleine- CAPUT Christine-CASSAGNE Philippe- DURUPT Jacques - LEBRUN Stéphanie- NICKLAUS Francine- LAURENT Anne-Françoise-SCHMIDT Hervé.

ETAIT ABSENT :

Monsieur Loïc FLORENTIN, a donné pouvoir à Madame Catherine FLIELLER, excusé.

SECRETAIRE : Madame Marie-Madeleine BOULIAN.

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Madame Isabelle FORT.

Date de convocation : le 10 septembre 2015.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 16 juillet 2015, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Délégations au Maire : rapport.
- 2) Forêt : exploitation groupée- vente groupée dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement.
- 3) Association "Aux Sources du Parc" : soutien de principe.
- 4) S.M.I.C : demande d'adhésion de collectivités.
- 5) S.M.D.A.N.C : demande d'adhésion de collectivités.
- 6) Transports scolaires : prise en charge par la commune.
- 7) Indemnité de gardiennage du cimetière (année 2015).
- 8) Indemnité de gardiennage de l'Eglise (année 2015).

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Informations diverses.

Questions diverses.

2015-09-17-1- Délégations au Maire : rapport.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-04-10-11 en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision prise dans le cadre des délégations au Maire :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître Benoît BODART, notaire à Jussey concernant les parcelles cadastrées section AB numéros 203 et 279 - 201 Rue de la Libération et le Faubourg + parcelle B numéro 323 Les Champs Renaud- bâti et non bâti-Superficie totale : 1 088 m². Prix: 65 000,00€, frais de notaire en sus.
- b) D.I.A présentée par Maître Hubert CHONÉ, notaire à Toul concernant les parcelles cadastrées section AB numéros 290, 294 et 346 - 10 rue du Général Leclerc et "Au Château"- bâti et non bâti-Superficie totale : 426 m². Prix: 16 000,00€, frais de notaire en sus.
- c) D.I.A présentée par Maître Thierry LOCQUENEUX, notaire à Vittel concernant les parcelles cadastrées section AE numéros 177 et 522 - 911 Avenue de la Gare et "Les Prés de la Perche"- bâti et non bâti-Superficie totale : 1 269 m². Prix: 60 000,00€, frais de notaire en sus.
- d) D.I.A présentée par Maître Delphine DELORME, notaire à Dompain concernant les parcelles cadastrées section AC numéros 96 et 211 - 114 rue du Général LECLERC- bâti-Superficie totale : 385 m². Prix: 60 000,00€, frais de notaire en sus.

Mise à disposition à titre gratuit de salles, matériel, installation, autorisation de branchement électrique :

- Association : Compagnie l'Odysée.
- Matériel : 3 chapiteaux + branchement électrique autorisé.
- Petite salle + cuisine de la M.P.T.
- 4 salles du Presbytère.
- Nature de la manifestation : Spectacle "La Grande Débrouille".
- Date : du 24/07/2015 au 10/08/2015.

2015-09-17-2- Forêt : exploitation groupée- vente groupée dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement.

Cette délibération annule et remplace les délibérations suivantes :

- 2011/058-19-4 du 19 mai 2011, uniquement pour les parcelles 29p, 30p, 31p, 32p, 38t.
- 2013-09-19-3 du 19 septembre 2013, uniquement pour les parcelles 19b et 19c.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pol BARAT, conseiller municipal en charge de la forêt, qui rappelle à l'Assemblée que certaines parcelles forestières inscrites à l'état d'assiette 2011, 2014 et 2015, n'ont pas été exploitées ni vendues en bloc et sur pied en raison de la difficulté de leur exploitation (parcelles difficiles d'accès, trop petites, ...).
Les coûts d'exploitation auraient été trop importants.

Il s'agit de :

Etat d'assiette 2011 : parcelles 29p, 30p, 31p, 32p, 38t.

Etat d'assiette 2014 : parcelles 19b et 19c.

Etat d'assiette 2015 : parcelle 41p.

L'O.N.F propose de modifier le système d'exploitation de ces parcelles et propose une exploitation groupée (l'entreprise effectuera des travaux forestiers en même temps que pour d'autres communes limitrophes, ce qui permettra de réduire les coûts).

A l'issue des travaux, les grumes seront vendues en contrat d'approvisionnement (résineux et un peu de feuillus).

L'O.N.F gère les dépenses et les recettes des ventes de bois puis verse le solde à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice :
 - ✓ 2011 : parcelles 29p, 30p, 31p, 32p, 38t.
 - ✓ 2014 : parcelles 19b et 19c.
 - ✓ 2015 : parcelle 41p.
- Mise à disposition des bois sur pied à l'Office National des Forêts en vue de les vendre façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, l'Office National des Forêts ayant à sa charge les travaux d'exploitation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette mise à disposition.

2015-09-17-3- Association "Aux Sources du Parc" : soutien de principe.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par courrier en date du 29 juillet 2015, Monsieur le Président de l'Association "Aux Sources du Parc" sollicite un soutien de principe de la part des élus de Monthureux-sur-Saône, au projet de Parc Naturel Régional que cette association défend depuis 5 ans.

L'Association ne sollicite par un engagement définitif mais seulement un accord de principe, qui sera réversible si la commune ne souhaite pas signer la Charte du futur PNR.

Monsieur Philippe CASSAGNE demande si ce projet ne peut être remis en question suite à la modification des territoires et à la baisse des dotations ?

Monsieur le Maire précise que, en moyenne, dix années sont nécessaires afin de mettre en place un PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** en faveur du projet de création d'un Parc Naturel Régional, présenté par l'Association "Aux Sources du Parc" et situé aux confins des départements de la Haute-Marne, de la Haute-Saône et des Vosges.

Cet accord de principe ne constitue pas un engagement ferme à signer la Charte qui sera éventuellement élaborée à la suite de l'étude d'opportunité en cours.

2015-09-17-4- S.M.I.C : demande d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant l'Assemblée à se prononcer sur :

La demande d'adhésion présentée par :

- ✓ La commune de **CELLES SUR PLAINE (canton de RAON L'ETAPE)**.
- ✓ Le **Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne**
- ✓ Le **Syndicat Intercommunal de Gestion du RPI de Coinches, Remomeix**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** pour l'adhésion des collectivités précitées.

2015-09-17-5- S.M.D.A.N.C : demande d'adhésion de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

. les demandes d'adhésion des communes de :

- Bouxurulles.
- Removille
- La Neuveville sous Montfort

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
(1 abstention : Madame Christine CAPUT) :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des communes précitées.

2015-09-17-6- Transports scolaires : prise en charge par la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine FLIELLER, Adjoint au Maire, qui informe le Conseil municipal que les élèves des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} bénéficient du transport scolaire de Monthureux à Darney comme l'année passée.

Le coût de la vignette scolaire à charge des parents s'élève à 80€ par an.

Les élèves scolarisés en classe SEGPA à Contrexéville supportent également un coût de transport de 80€/an.

Par délibération en date du 18 septembre 2014, le Conseil municipal a accepté la prise en charge par la commune de la carte de transport et des vignettes scolaires des enfants domiciliés sur la commune, concernant les trajets :

- Collège de Monthureux Sur Saône au collège de Darney (par délibération en date du 20/11/1997, le Conseil municipal avait décidé la prise en charge du coût annuel du transport scolaire pour les élèves domiciliés à Mont de Savillon et qui fréquentent le collège du Pervis).
- De Monthureux Sur Saône au LEP et classes SECPA de Contrexéville.
- De Monthureux Sur Saône aux différents lycées et établissements d'Epinal et Neufchâteau.

Cette décision était valable pour l'année scolaire 2014/2015 uniquement.

Au cas où des familles avaient déjà procédé à l'achat des vignettes ou des cartes de transport, la commune avait procédé au remboursement du montant avancé par les responsables de l'enfant.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune renouvelle cette prise en charge des transports pour l'année scolaire 2015/2016.

Pour mémoire, le coût de ces transports pour l'année 2014/2015 était de 2 240,00€.

Selon les effectifs de cette rentrée scolaire, le montant total de la prise en charge s'élèverait à 1 600€.

Madame Stéphanie LEBRUN fait remarquer que, pour les parents qui avaient dépassé la date limite d'inscription, le coût de la vignette est de 160€ : la commune prendra-t-elle en charge cette pénalité ?

La commune ne prendra à sa charge que le coût initial, c'est-à-dire 80€.

Le Conseil municipal propose que Monsieur le Maire adresse un courrier au Conseil Départemental afin de manifester son étonnement quant au prix de 160€, étant donné que les parents des élèves de CM2 n'ont pas été informés de la date limite d'inscription, ni par le collège ni par le Groupe Scolaire Primaire.

Monsieur Jacques DURUPT demande si le transport des enfants dans un établissement privé est pris en charge par la commune : non, uniquement dans les établissements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prise en charge par la commune de la carte de transport et des vignettes scolaires des enfants domiciliés sur la commune, concernant les trajets :


- Collège de Monthureux Sur Saône au collège de Darney.
- De Monthureux Sur Saône au LEP et classes SECPA de Contrexéville.
- De Monthureux Sur Saône aux différents lycées et établissements d'Epinal et Neufchâteau.

Cette décision est valable pour l'année scolaire 2015/2016 uniquement.

Au cas où des familles auraient déjà procédé à l'achat des vignettes ou des cartes de transport, la commune procédera au remboursement du montant avancé par les responsables de l'enfant.

2015-09-17-7- Indemnité de gardiennage du cimetière (année 2015).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, en décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé comme suit l'indemnité de gardiennage du cimetière :

 Indemnité annuelle de gardiennage du cimetière à Monsieur MONTEMONT Jacques : 400,00 € (montant brut).

Monsieur MONTEMONT a assuré ces fonctions jusqu'à ce jour. Il est proposé au conseil de lui allouer ce montant pour l'année 2015.

Suite à l'appel à candidatures paru au mois de juin 2015 dans le flash info, des personnes se sont proposées. La commission travaux se réunira le 30 septembre prochain afin de les rencontrer et ainsi retenir un candidat qui assurera cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2016.


Monsieur le Maire précise que ce qui est voté par le Conseil municipal est le montant de l'indemnité. La désignation du gardien est décidée par le Maire. Il est précisé également que le gardien n'est pas chargé de nettoyer les allées du cimetière : ce sont les agents communaux qui s'en chargent.

Le gardien se rend régulièrement au cimetière et informe les services techniques de la Mairie lorsque des travaux semblent nécessaires, il participe également au petit entretien. Monsieur MONTEMONT procède à l'ouverture du cimetière lors de travaux réalisés sur les concessions.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent, à participer aux entretiens du 30 septembre prochain.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage du cimetière pour l'année 2015 :

 Indemnité annuelle de gardiennage du cimetière à Monsieur MONTEMONT Jacques : 400,00 € (montant brut).

2015-09-17-8- Indemnité de gardiennage de l'Eglise (année 2015).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, en décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé comme suit l'indemnité de l'église :

 Indemnité annuelle de gardiennage de l'Église à Madame PRENELLE Odile : 400,00 € (montant brut).

Madame PRENELLE a assuré ces fonctions jusqu'à ce jour. Il est proposé au conseil de lui allouer ce montant pour l'année 2015.


Suite à l'appel à candidatures paru au mois de juin 2015 dans le flash info, des personnes se sont proposées. La commission travaux se réunira le 30 septembre prochain afin de les rencontrer et ainsi retenir un candidat qui assurera cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire précise que ce qui est voté par le Conseil municipal est le montant de l'indemnité. La désignation du gardien est décidée par le Maire.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent, à participer aux entretiens du 30 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2015 :

 Indemnité annuelle de gardiennage de l'Église à Madame PRENELLE Odile :
400,00 € (montant brut).

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 22 septembre 2015 à 20h30 à la salle des fêtes de Nonville.

Monsieur Jacques DURUPT souhaite que Monsieur le Maire interroge Monsieur le Président quant à la fermeture possible de la gendarmerie et du collège : est-ce que ce sont des rumeurs ? Qu'en sera-t-il en 2016 ? Notre "patrimoine" est-il défendu par les conseillers départementaux ?

Monsieur le Maire précise que toute personne peut assister aux conseils communautaires, ouverts au public.

Suite à la dernière réunion du bureau qui a eu lieu le mardi 19 septembre, officiellement, la gendarmerie ne ferme plus. Monsieur le Préfet a annoncé qu'il n'était pas au courant du projet de fermeture, pas plus que le conseiller départemental ni Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur MARCHAL, Principal du collège de Monthureux-sur-Saône, en compagnie de Monsieur le Maire de Darney : Monsieur MARCHAL n'a pas plus d'informations sur une éventuelle fermeture du collège.

La Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne organise une conférence-débat à l'école maternelle de Monthureux-sur-Saône le mercredi 23 septembre 2015 à 20heures sur le thème de l'enfant et la violence.

Une deuxième réunion est proposée le mercredi 02 décembre 2015.

Informations diverses.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la journée nationale de mobilisation des élus afin de manifester contre la baisse des dotations de l'état.

Celle-ci a lieu pour notre canton le samedi 19 septembre à 09h45, rassemblement sur le champ de foire à Darney.

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN informe le Conseil municipal qu'elle assistera, en compagnie de la secrétaire de mairie, à une réunion de présentation le lundi 21 septembre à Dompierre, organisée par le Centre de Gestion des Vosges concernant la mutuelle santé : suite à l'appel d'offre réalisé par le CDG, la compagnie d'assurances a été choisie : les différentes offres seront présentées à cette occasion.

Monsieur Pol BARAT signale que différentes réunions sont organisées sur le thème de la forêt (gestion des affouages, foncier forestier, ...) dans les semaines à venir, auxquelles il assistera. Les affouages de la campagne 2014/2015 sont terminés, l'état des lieux a été réalisé, il va falloir effectuer les marquages de la prochaine campagne. Différentes personnes seront convoquées afin de mettre au point les divers dysfonctionnements qui ont été constatés.

Les inscriptions des affouages auront sans doute lieu la deuxième quinzaine d'octobre.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de Monsieur le Maire de Darney concernant le prêt de barrières à l'occasion du feu d'artifice et de l'animation "la fête des lévriers" le 14 juillet dernier.

L'Établissement français du sang remercie également la commune et le C.C.A.S pour leur contribution à la réussite de la collecte qui s'est déroulée le samedi 22 août 2015.

La fête de Saint Nicolas se déroulera le samedi 05 décembre 2015, étant donné que les élections régionales auront lieu le dimanche 06 décembre.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Loïc FLORENTIN a démissionné de son poste d'adjoint au maire : en effet, celui-ci souhaite développer davantage son entreprise et a un emploi du temps très chargé. Cette démission est effective par courrier de Monsieur le Préfet des Vosges en date du 08 septembre 2015. Monsieur FLORENTIN conserve ses fonctions de conseiller municipal.

Questions diverses.

Monsieur Jacques DURUPT : la commune a-t-elle des nouvelles concernant les dernières demandes de subvention : les dossiers sont en cours d'instruction pour le moment. Qu'en est-il des branchements plomb sur la commune ? Il en reste 40 qui font l'objet d'un programme de renouvellement sur 2 à 3 ans ; 10 vont être changés cette année, priorité est donnée aux endroits où les travaux de voirie seront réalisés.

Monsieur PEREIRA, de l'Agence Technique Départementale, a confirmé que l'eau de Monthureux-sur-Saône était très calcaire (eau très dure) : il n'y a donc pas de danger de par les branchements plomb.

Madame Marie-Madeleine BOULIAN : la commune a-t-elle été contactée pour accueillir des réfugiés ? des informations ont été transmises par l'état à ce sujet. Monsieur Jacques DURUPT estime qu'il ne faut pas "fermer la porte" mais plutôt se renseigner sur les tenants et les aboutissants, sur la prise en charge, ses modalités, ...

Monsieur Pol BARAT demande si, dans le cas où la commune devait accueillir des réfugiés, qui déciderait ? C'est le Conseil municipal qui prendrait la décision et déciderait la prise en charge de ces familles.

Madame Francine NICKLAUS : des jeux à l'aire des Prussiens sont entourés de rubalise : les employés communaux doivent réaliser des travaux de réparation prochainement.

Questions du public.

Monsieur Jean-Luc CORNEVIN demande s'il serait possible d'installer un abribus, comme par le passé, place de la République ainsi qu'au monument ? ceci sera étudié en commission travaux.

Madame Marie-Jeanne BALORY s'interroge sur les futurs travaux de voirie qui seront réalisés sur le chemin du Préfondrupt : la route à cet endroit est très "bombée", il faut prévoir un "grattage" suffisant.

Des places de stationnement sont-elles prévues Impasse de la Creuse ? C'est effectivement en projet.

Madame THUILLIER aimerait savoir si le projet de création d'une bibliothèque a avancé ? la difficulté principale dans cette création consiste à trouver un responsable bénévole.

Les conseillers ainsi que le public n'ont plus ni remarques ni questions.
La séance est levée à 23h00.